



PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE

**INFORMATIONS ACQUÉREURS/LOCATAIRES DE BIENS  
IMMOBILIERS SUR LES RISQUES MAJEURS**

**DOSSIER COMMUNAL  
TUFFALUN**

- **Fiche synthétique d'information sur les risques**
  
- **Liste des arrêtés portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique sur le territoire de la commune.**

# FICHE SYNTHÉTIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE  
de TUFFALUN

## ■ RISQUES NE FAISANT PAS L'OBJET D'UN PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES

### RISQUE SISMIQUE

L'ensemble du territoire de la commune de Tuffalun est situé en zone de **sismicité faible**, sur la carte délimitant ces risques sur le territoire national, en application du décret ministériel du 22 octobre 2010.

Cette cartographie sert de support à un zonage réglementaire. Les règles de construction parasismique sont entrées en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> mai 2011. Cette information est à intégrer même si elle n'a pas d'incidence sur le droit des sols, car des règles constructives seront à prendre en compte par les pétitionnaires selon le zonage concerné et le type de bâtiment, en fonction des probabilités d'atteinte aux personnes et aux équipements. Ces obligations s'appliquent aux nouvelles constructions et aux travaux de remplacement ou d'ajout des éléments non structuraux (bacons ou extensions par exemple), pour les bâtiments de catégories II et IV.

Les documents sont accessibles à partir du site internet de la Préfecture à l'adresse suivante :

<http://www.maine-et-loire.gouv.fr/seisme-r693.html>

### RISQUE RADON

Le territoire de la commune de Tuffalun est situé en **zone faible de catégorie 1**, sur l'arrêté ministériel du 27 juin 2018, portant délimitation des zones à potentiel radon du territoire français.

Les communes à potentiel radon de catégorie 1 sont celles dont une partie de la superficie présente des formations géologiques dont les teneurs en uranium sont estimées peu élevées comparativement aux autres formations.

Il conviendra de s'assurer de la qualité des sols auprès d'experts avant toutes nouvelles constructions, et d'apporter les mesures correctives ou préventives appropriées de réduction de toute exposition aux concentrations de radon à l'intérieur des bâtiments.

En savoir plus : <http://www.maine-et-loire.gouv.fr/le-radon-a4645.html>

### RISQUE SOLS POLLUÉS

Les secteurs d'information sur les sols (SIS) sont les terrains où l'État a connaissance d'une pollution des sols justifiant, notamment en cas de changement d'usage, la réalisation d'études de sols et la mise en place de mesures de gestion de la pollution pour préserver la santé et l'environnement.

Sur un terrain où est répertorié un SIS, le maître d'ouvrage doit fournir dans le dossier de demande de permis de construire ou d'aménager une **attestation**, réalisée par un bureau d'études **certifié** dans le domaine des sites et sols pollués ou équivalent, garantissant la réalisation d'une étude des sols et de sa prise en compte dans la conception du projet de construction ou de lotissement (cf. L.556-2 du code de l'environnement).

Les informations par commune sont consultables sur le site GEORISQUES – Base de données sur les sites et sols pollués (ou potentiellement pollués) appelant une action des pouvoirs publics, à titre préventif ou curatif, à l'adresse suivante :

<http://www.georisques.gouv.fr/dossiers/sis-secteur-dinformation-sur-les-sols>

Sur le territoire de la commune de Tuffalun aucun site pollué n'est identifié à ce jour.

**LISTE DES ARRÊTES PORTANT RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHES NATURELLES OU TECHNOLOGIQUES**

<b>Commune</b>	<b>Risque</b>	<b>Date début</b>	<b>Date fin</b>	<b>Date arrêté</b>	<b>Date JO</b>
Ambillou-Château (Commune déléguée de <b>Tuffalun</b> )	Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
	Inondations et coulées de boue	11/04/1983	16/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
	Mouvements de terrain consécutifs à la sécheresse	01/05/1989	30/12/1990	14/01/1992	05/02/1992
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Louerre (Commune déléguée de <b>Tuffalun</b> )	Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
	Inondations et coulées de boue	11/04/1983	16/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
	Inondations et coulées de boue	25/07/1983	26/07/1983	05/10/1983	08/10/1983
	Inondations et coulées de boue	19/05/1990	19/05/1990	07/12/1990	19/12/1990
	Inondations et coulées de boue	20/05/1990	20/05/1990	07/12/1990	19/12/1990
	Inondations et coulées de boue	29/06/1992	30/06/1992	23/06/1993	08/07/1993
	Inondations et coulées de boue	24/07/1994	24/07/1994	15/11/1994	24/11/1994
	Effondrement de terrain	08/03/1995	08/03/1995	18/03/1996	17/04/1996
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
Noyant-la-Plaine (Commune déléguée de <b>Tuffalun</b> )	Inondations et coulées de boue	08/12/1982	31/12/1982	11/01/1983	13/01/1983
	Inondations et coulées de boue	11/04/1983	16/04/1983	16/05/1983	18/05/1983
	Inondations et coulées de boue	20/05/1990	20/05/1990	07/12/1990	19/12/1990
	Inondations, coulées de boue et mouvements de terrain	25/12/1999	29/12/1999	29/12/1999	30/12/1999
	Mouvements de terrain différentiels consécutifs à la sécheresse et à la réhydratation des sols	01/07/2003	30/09/2003	01/12/2006	07/12/2006